



ECOSOC High-Level Political Forum on Sustainable Development
8-17 July

Déclaration ministérielle

Explication de position de la Suisse

Wednesday, 17 July 2024, 5pm
UNHQ, New York

Madame la Présidente,

Au nom de la Suisse, je souhaite tout d'abord féliciter les Représentants permanents de la Norvège et de la République dominicaine pour avoir facilité ce processus.

La Suisse salue l'adoption de la déclaration ministérielle et souhaite avant tout réitérer l'importance du consensus. La culture du dialogue et de l'écoute mutuelle doit rester au centre de toute négociation. La Suisse s'est engagée dans ce processus de manière constructive et salue l'implication des autres délégations en faveur de notre feuille de route commune, l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Permettez-moi toutefois de préciser notre position concernant deux aspects.

Premièrement : la Suisse regrette qu'un amendement sur le sujet controversé des sanctions ait été introduit dans la déclaration au risque de mettre en péril le consensus, et cela après un long processus de négociations durant lequel toutes les délégations avaient démontré une grande flexibilité afin de trouver un fin équilibre. Notre position à ce sujet découle donc d'une insatisfaction procédurale plus que substantielle. La Suisse a voté non à l'amendement mais réaffirme avec force son soutien à l'Agenda 2030 et à la présente déclaration dans son intégralité.

Deuxièmement : Concernant le climat, lors de la COP28, nous avons pris des décisions communes et consensuelles en réaffirmant notamment notre ambition de maintenir l'objectif de 1,5 degré Celsius à portée de main. Les contributions déterminées au niveau national doivent s'aligner sur cet objectif. Nous avons souligné aussi la nécessité d'ancrer notre action commune dans la science, en prenant acte des orientations fournies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Nous avons souligné enfin les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs, telles que l'abandon des combustibles fossiles dans le secteur de l'énergie, la réduction de la déforestation, le triplement des énergies renouvelables et le doublement de l'efficacité énergétique d'ici à 2030.

Nous regrettons ainsi profondément que les passages de la présente déclaration sur l'action climatique, en particulier le paragraphe 59, ne reflètent et ne réaffirment pas de manière compréhensive les décisions importantes de la COP28.

Je vous remercie.